

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 03075
Numéro SIREN : 751 190 265
Nom ou dénomination : AB COURTAGE

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2018 sous le numéro de dépôt 54190

AB COURTAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 4.816.337 Euros
268, rue de Brément – 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY 751 190 265

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le premier février, à neuf heures,

La société UNICAP, société par actions simplifiée au capital de 3.232.700 Euros, dont le siège social est ZAC de la Bérangerais - 2, rue de Thessalie - 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le n° 519.656.839, représentée par son Président, la société ASSU 2000 PARTICIPATION, elle-même représentée par son Président-Directeur Général, Monsieur Jacques BOUTHIER,

Associée unique et Président de la société AB COURTAGE,

Après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la société HOOD de son mandat de Directeur Général de la Société,

Etant précisé que le Cabinet ADP & Associés, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, dument convoqué, est absent et excusé,

A ALORS PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission de la société HOOD, de son mandat de Directeur Général de la Société et ce, à effet au 1^{er} février 2018.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de ne pas nommer de nouveau Directeur Général.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité nécessaires, notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.



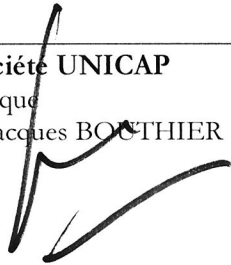
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été signé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

Pour la société UNICAP

Associé unique

Monsieur Jacques BOETHIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.